

PROCESSUS DE TURIN 2022-2024

VERS L'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG DE LA VIE





L'ETF et le processus de Turin

Le processus de Turin consiste en un examen bisannuel des systèmes d'enseignement et de formation professionnels. Établi en 2010 par la Fondation européenne pour la formation (ETF), il est mis en œuvre depuis lors dans des pays partenaires du sud-est de l'Europe, d'Europe orientale, d'Asie centrale et du sud et l'est de la Méditerranée, ainsi qu'en Turquie.

Objectif

Le processus de Turin a pour objectif de décrire et d'analyser les évolutions et les problématiques observées en matière de développement du capital humain et les modalités selon lesquelles les systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnels les abordent.

Depuis sa mise en place en 2010, le processus de Turin a permis de rassembler une précieuse base de données et d'informations que les autorités nationales et régionales, les partenaires internationaux et, de plus en plus, les chercheurs travaillant dans ce domaine utilisent à des fins de suivi et de planification des politiques.

Caractéristiques

- ✓ Appropriation - Un engagement en faveur de la participation et du processus décisionnel des parties prenantes nationales afin de faire en sorte que les conclusions du processus de Turin influent durablement sur les politiques nationales.
- ✓ Approche holistique - Une approche visant à tenir compte non seulement des éléments du système, mais aussi de la façon dont celui-ci répond à l'environnement économique et social dans lequel il fonctionne.
- ✓ Analyse fondée sur des éléments probants ou sur la connaissance - Une évaluation permettant aux pays de prendre des décisions en connaissance de cause concernant les évolutions politiques et de mesurer les progrès accomplis. Elle contribue également à donner davantage d'ampleur aux bonnes pratiques, en les faisant passer d'un niveau de pilotage à un niveau systémique.

En outre, le processus de Turin s'adapte en permanence à l'évolution des besoins, des circonstances et des priorités nationales. Chaque cycle possède un objectif spécifique qui lui est propre et les adaptations qui s'imposent au niveau de son cadre analytique et de sa méthodologie de collecte, d'interprétation et de présentation des éléments probants.



Le sixième cycle: Vers l'apprentissage tout au long de la vie

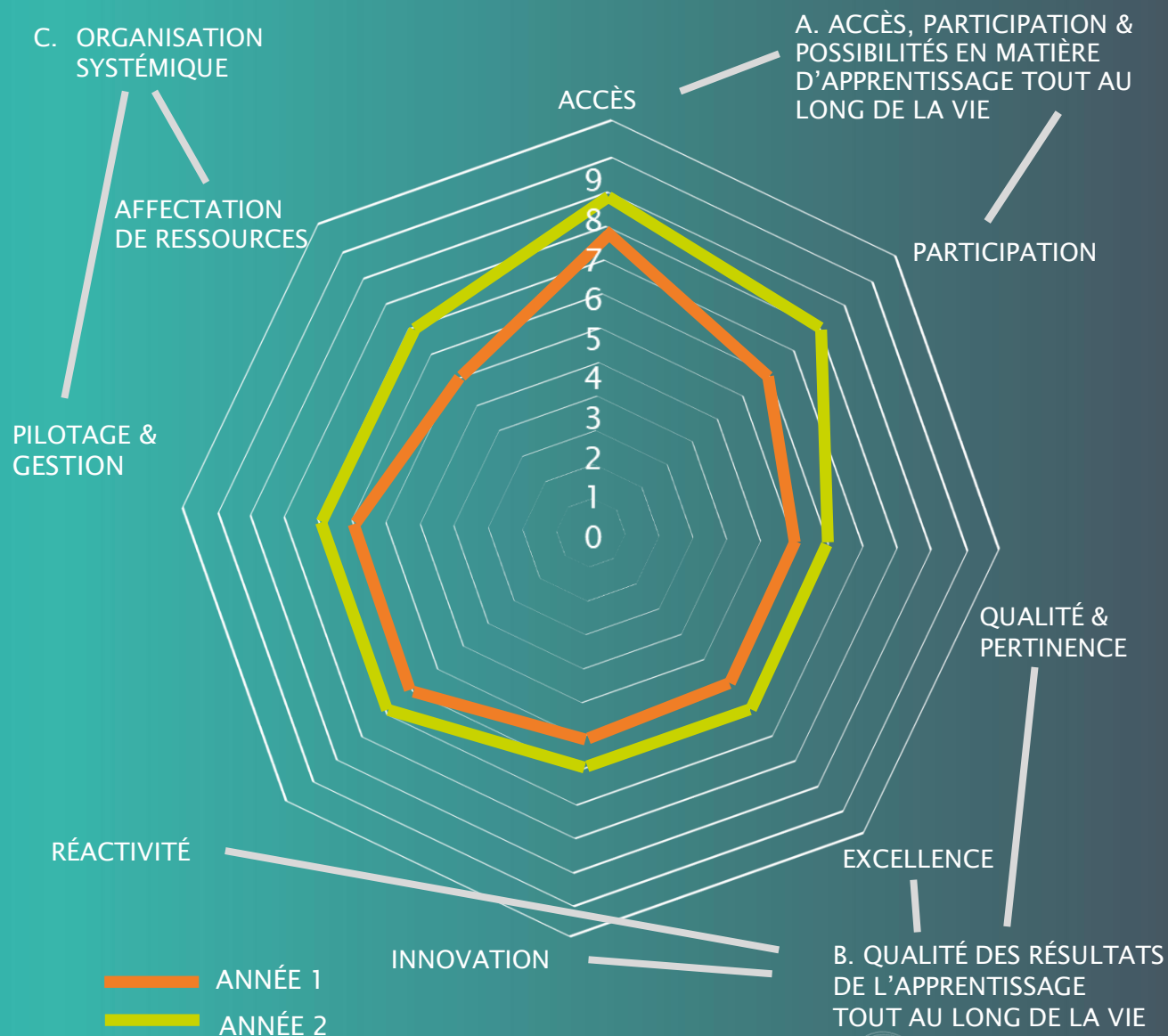
Le processus de Turin 2022-2024 consiste à examiner les performances systémiques et l'apprentissage tout au long de la vie. Un nouveau cadre analytique a été conçu en conséquence. Il s'articule autour de deux aspects:

1. **UN SUIVI DES PERFORMANCES SYSTÉMIQUES** afin de recenser les performances des systèmes d'enseignement et de formation pour ce qui est de créer des possibilités durables et équitables d'apprentissage tout au long de la vie; et
2. **UN EXAMEN DES POLITIQUES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE** afin d'expliquer les résultats tirés du premier niveau et d'analyser les politiques pertinentes en vue de formuler des recommandations d'amélioration.

LE NIVEAU 1 comporte un ensemble d'indicateurs sélectionnés avec soin pour suivre les performances systémiques dans des domaines liés à l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit notamment des domaines présentés dans le diagramme.

LE NIVEAU 2 couvre des domaines thématiques stratégiques choisis pour étayer l'interprétation des résultats de suivi et l'identification des moyens d'améliorer les performances systémiques dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Il est conçu de sorte à être hautement participatif et de documenter et d'interpréter l'efficacité des politiques et des dispositifs systémiques dans le contexte:

1. de la demande de possibilités d'apprentissage; et
2. des évolutions socio-économiques et économiques pertinentes susceptibles d'avoir une influence sur la demande.



Aperçu des domaines et des dimensions inclus dans le suivi des performances systémiques du processus de Turin

Exemple de thématique

- 1. Gouvernance et financement**

 - Gouvernance multiniveaux et multipartite
 - Système de financement durable
- 2. Orientation professionnelle et réactivité de l'offre de compétences**

 - Orientation professionnelle
 - Éléments probants concernant la demande de compétences
 - Apprentissage, reconversion professionnelle et renforcement des compétences des adultes
- 3. Accès à l'offre de compétences et flexibilité de celle-ci**

 - Modularisation/microcertifications
 - Formation en milieu du travail
 - Numérisation
- 4. Reconnaissance (de la valeur) des compétences et des parcours d'apprentissage**

 - Qualifications
 - Validation des compétences
 - Compétences clés et compétences non techniques
- 5. Qualité de l'offre de compétences**

 - Enseignement et apprentissage
 - Assurance qualité
 - Suivi et évaluation

Mise en œuvre

Le nouveau cycle du processus de Turin comporte deux stades de mise en œuvre:

	NIVEAU 1	NIVEAU 2
CONTENU	Collecte d'informations et communication concernant les performances politiques et systémiques	Élaboration de rapports d'examen nationaux des politiques d'apprentissage tout au long de la vie
MODALITÉS	En utilisant des indicateurs de performances systémiques (SPI)	En examinant les politiques dans le cadre de recherches documentaires et d'entretiens sur le terrain hautement participatifs avec les parties prenantes nationales
RAISON D'ÊTRE	Documenter les progrès réalisés par chaque pays pour atteindre les objectifs d'apprentissage tout au long de la vie, en plaçant particulièrement l'accent sur la contribution de la formation professionnelle initiale et continue	Permettre de comprendre de façon plus approfondie les raisons sous-tendant les résultats du niveau de suivi et la façon dont il est possible d'améliorer les politiques d'apprentissage tout au long de la vie
DURÉE	Sur une année	Sur plusieurs années
LIEU	Dans tous les pays partenaires de l'ETF	Sur une base volontaire, à la demande et/ou région par région

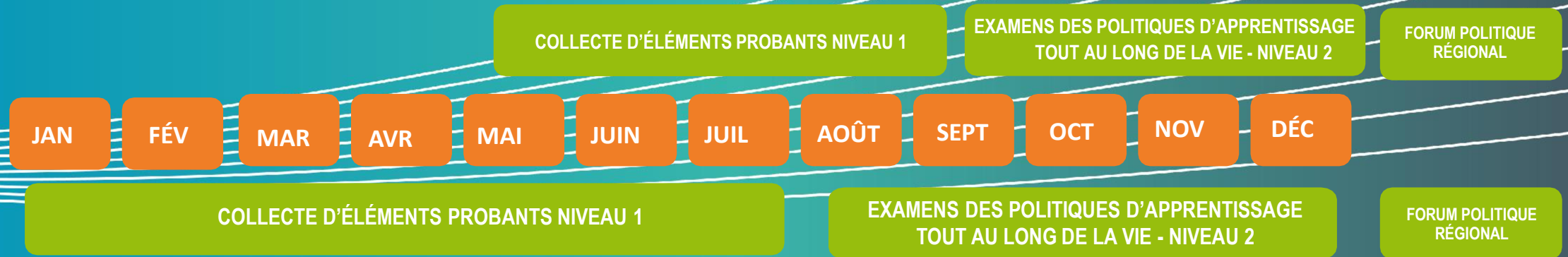


Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web: www.etf.europa.eu

Calendrier

Le calendrier peut être ajusté pour répondre à des besoins et des évolutions nationaux et régionaux spécifiques afin de garantir une bonne mise en œuvre et de conférer une valeur ajoutée maximale aux éléments livrables en faveur de tous les pays participants.

2022



2023-2024